

21.

LE RÉCIT

DE L'INSTITUTION

- Programme

« Le récit de l'Institution et la consécration : par les paroles et les actions du Christ s'accomplit le sacrifice que le Christ lui-même a institué à la dernière Cène lorsqu'il offrit son Corps et son Sang sous les espèces du pain et du vin, les donna à manger et à boire aux Apôtres et leur laissa l'ordre de perpétuer ce mystère. » (PGMR n° 79)

- Points d'attention

Le lyrisme de la Préface et l'aspect invocatoire de l'épiclese cèdent la place au récit, ni épopée (grandiloquente), ni moment d'intimité (qui ferait baisser la voix). On redit – toujours en s'adressant à Dieu – l'acte fondateur avec une simplicité soutenue, vécue de l'intérieur. Les paroles consécratoires n'ont pas besoin d'être prononcées de façon particulière. Il suffit de bien respecter la ponctuation (exemple : la virgule après « Prenez » qui empêche de faire la liaison avec le « et » qui suit).

Le prêtre, après chaque élévation, fait la genuflexion (ou s'incline). Ce serait mal comprendre le sens que l'Église donne au sacrement de l'eucharistie que de prolonger ce temps de silence adorateur. L'adoration plus longue a lieu à la fin de l'eucharistie, quand elle est parvenue à son terme, c'est-à-dire après la communion. Ce qui suit immédiatement l'élévation et la genuflexion, c'est l'acclamation ! (voir « Il est grand... » ou les autres formules).

Le prêtre élève l'hostie, puis le calice, pour permettre à tous de regarder et d'adorer brièvement. Les fidèles s'inclinent seulement ensuite, quand le prêtre le fait lui-même après avoir posé l'hostie ou le calice.

Le texte est extrait et adapté d'un chapitre de l'ouvrage du Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer (II) Aide-mémoire pour les animateurs*, Cerf / CNPL, collection « Guides Célébrer » 10, 2003 – les extraits et références à la PGMR ont été actualisés - reproduction pour le seul usage privé.

Pour vous procurer l'ouvrage, [cliquez ici](#).

Le numéro 43 de la PGMR précise que les fidèles s'agenouilleront pour la consécration, mais il ajoute aussitôt : « à moins que l'exiguïté des lieux ou le grand nombre des assistants ou d'autres justes raisons ne s'y opposent. » Ce qui convient à tel lieu précis ne peut donc pas être défini par une règle générale. C'est un fait que la majorité des fidèles restent debout à la consécration, et manifestent leur adoration en s'inclinant, plutôt qu'en s'agenouillant.

On peut ici rappeler la pratique de l'Église ancienne telle que saint Augustin nous la rapporte : « le dimanche..., nous prions debout parce que c'est un signe de résurrection » (Lettre 55, 28). Encore faudrait-il que les fidèles qui restent debout en aient conscience !

On peut aussi rappeler, sur cette question, ce que dit la PGMR n° 42 : « les attitudes communes à observer par tous les participants sont un signe de l'unité des membres de la communauté chrétienne rassemblée dans la sainte Liturgie. » Les attitudes liturgiques communes l'emportent donc sur les attitudes de la dévotion privée.

Le texte est extrait et adapté d'un chapitre de l'ouvrage du Centre national de pastorale liturgique, *L'art de célébrer (II) Aide-mémoire pour les animateurs*, Cerf / CNPL, collection « Guides Célébrer » 10, 2003 – les extraits et références à la PGMR ont été actualisés - reproduction pour le seul usage privé.

Pour vous procurer l'ouvrage, [cliquez ici](#).